Registre d'état-civil

1856

Premier feuillet
Eur. Vallon

TIMBRE IMPERIAL
cen. 70.

REGISTRE

Contenant Vingt quatre feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES**, **MARIAGES** et **DÉCÈS** de la Commune d'Armentières pendant le cours de l'année **1856**.

A Meaux, le Vingt — Décembre mil huit cent cinquante-cinq.

Pour le Président
Eur. Vallon
Juge suppl.

N° 1
Naissance
de
Louvet Marie Victoire
du 19 février 1856

L'an mil huit cent cinquante six, le dix février, à neuf heures du matin, devant Nous Felix Augustin Tarisien, maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy, arrondissement de Meaux département de Seine et Marne, est comparu le sieur

Armentières 12 f

Mery François Ambroise, Adolphe, aïeul de l'enfant ci dessous désigné, manouvrier agé de Quarante huit ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré que, hier, à douze heures du soir, Mery Augustine Marie Alexandrine sa fille est accouchée d'un enfant du sexe féminin, qu'elle a eu de son légitime mariage avec Louis Clair Louvet bourrelier agé de vingt quatre ans, domicilié à Boulogne près Paris, auquel enfant le dit sieur Mery a déclaré donner les prénoms de Marie Victoire. Les dites déclarations et présentations faites en présence des sieurs Tarette Daniel, charretier, agé de Quarante trois ans et de Rossicher Jean Charles, instituteur, agé de trente deux ans, tous deux témoins majeurs, demeurant à Armentières, lesquels ainsi que le déclarant et le père de l'enfant ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Mery Louvet

Tarette Rossicher

Tarissin Maire

N° 2. Décès de Ide Alphonte Tarissin, agé de 7 mois 7 jours décédé le 18 février 1856

L'an mil huit cent cinquante six le dix huit février, à quatre heures du soir devant nous Félix Augustin Tarissin, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lisy Senée et Maine sont comparus les sieurs Louis Dou maçon, agé de vingt neuf ans et Joseph Tarissin manouvrier agé de trente deux ans, tous deux

2

témoins majeurs demeurant à Armentières lesquels nous ont déclaré que Ide Alphonte Tarissin agé de sept mois sept jours, né à Armentières, fils de Narcisse Alphonte Tarissin et de Marie Victoire Dumont ses père et mère, est décédé aujourd'hui à douze heures du matin au domicile de ses père et mère au dit Armentières, ainsi que nous nous en sommes assuré et avons dressé acte de décès que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Joseph Tarissin Louis Doit

Tarissin Maire

N° 3. Décès de Delormes Antoinette Zephérine agée de 54 ans décédée le 8 mars 1856

× Dubois Louis
× Mery adolphe

Tarissin Maire

L'an mil huit cent cinquante six le neuf Mars huit heures du matin, devant nous Félix Augustin Tarissin, maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lisy Senée et Maine sont comparus les sieurs Dubois Jacques Louis Théodore charretier agé de trente trois ans et Mery Ambroise Adolphe agé de Quarante huit ans, manouvrier, tous deux témoins majeurs demeurant au dit Armentières lesquels nous ont déclaré que, hier, à deux heures du matin, Antoinette Zephérine Delorme née à Signy-Signet le dix pluviôse, an dix de la république, fille de Louis Michel Delorme décédé, et de Marie Angélique Gautier décédée, ses père et mère; épouse de Louis Lambert Xavier Coutin tisserand, agé de cinquante ~~six~~ ans qui lui survit, est décédée en son domicile au dit Armentières et après nous être assuré du dit décès nous en avons dressé le présent acte que les témoins

Armentières

ont signé avec nous après lecture faite.

La dite défunte ayant de son vivant, exprimé le désir d'être enterrée dans le cimetière de Signy Signets, canton de Laferte sous Jouarre, Seine et Marne, son pays natal, et ce désir ayant été réitéré par son mari, le corps de la dite défunte sera transporté au susdit lieu pour y être inhumé.

Méry Adolphe Dubois — Tarisson Maire

N° 4. Naissance de Charles honoré Vibry, né le 10 May 1856

L'an mil huit cent cinquante six le dix Mars à huit heures du matin devant nous Felix Augustin Tarisson Maire et officier de l'état civil d'Armentières canton de Lisy Seine et Marne est comparu le sieur Vibry Nicolas Victor maçon agé de Quarante six ans + ~~trois mois~~, lequel nous a présenté un enfant du sieur Masculin né aujourd'hui à deux heures du matin en son domicile, de son légitime mariage avec Dame Marie Celine Elisabeth Jacquin agée de trente neuf ans auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Charles honoré. Les dites présentations et déclaration ont été faites en présence des sieurs Vibry François Pascal manouvrier agé de Quarante trois ans et Cousin Lambert ~~Louis~~ Xavier ~~manouvrier~~ agé de trente sept ans tous deux témoins majeurs demeurant à Iles hameau d'Armentières où l'enfant susdit est né, lesquels ont signé avec nous le père de l'enfant a déclaré ne savoir signer. Approuvé trois mots rayés nuls, le mot manouvrier surcharge et un renvoi bon. Cousin Vibry — Tarisson Maire

+ Domicilié à Iles hameau d'Armentières Cousin Lambert François Vibry — Tarisson Maire

N° 5 Décès de Marteau J. Bte.

L'an mil huit cent cinquante six le dix Mars à dix heures du matin, par devant nous Felix Augustin Tarisson maire

agé de 36 ans ~~7 mois~~ décédé le 10 mars 1856.

et officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lisy arrondissement de Meaux, Seine et Marne, sont comparus les sieurs Hannotot Augustin Isidore Parfait cultivateur agé de Quarante six ans et Bonnet Adolphe, charron agé de Quarante cinq ans tous deux voisins du défunt ci-après nommé, et témoins majeurs, demeurant à Armentières, au hameau d'Iles, lesquels nous ont déclaré que, Marteau Jean Baptiste cultivateur agé de trente six ans ~~sept mois~~, né au hameau d'Iles dépendant de cette commune; fils de défunt Pierre Charles Felix Marteau et de Marie Adelaïde Monet propriétaire demeurant au dit Iles, époux de Eulalie Arelize Bonamy agée de vingt deux ans six mois + qui lui survit, est décédé aujourd'hui à sept heures du matin en son domicile au dit Iles, comme nous nous en sommes assuré en nous transportant près du corps du dit défunt, nous avons dressé le présent acte de décès que les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Approuvé le renvoi bon et deux mots rayés nuls

+ Domicilié au dit Iles

Bonnet — Hannoteau — Tarisson Maire

Bonnet — Hannoteau — Tarisson Maire

N° 6 Transcription Décès de Sebastien François Joseph agé de 21 ans ½ décédé le 24 Janvier 1856.

Extrait du registre des décès de l'Ambulance active de la 3e Division d'infanterie Armée d'Orient 2e Corps. Le sieur Sebastien François Joseph fusilier au 30e Régiment de ligne, 2e bataillon, 2e Compagnie immatriculé sous le N° né le six novembre mil huit cent trente quatre à Armentières, canton de Lisy, département de Seine et Marne, fils

de Louis Joseph Xavier Sebastien et de françoise Canappes est entré au dit hopital le sept du mois de décembre de l'an mil huit cent cinquante cinq et y est décédé le vingt quatre du mois de janvier mil huit cent cinquante six a une heure du soir par suite du typhus

Je soussigné, officier d'administration, comptable du dit hopital certifie que le présent extrait est veritable et conforme au registre des décès du dit hopital.

Fait devant Sebastopol le vingt quatre janvier mil huit cent cinquante six

Signé Poinsignon

Nous, sous Intendant militaire chargé de la police de l'ambulance de la 3e Division certifions que la signature ci dessus est celle de Mr Poinsignon Officier d'administration comptable et que foi doit y etre ajoutée

Fait devant Sebastopol le 24 janvier 1856.

Signé Viguin.

Transcrit par Nous Maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières, le présent extrait conforme a celui à Nous délivré le douze Mars mil huit cent cinquante six.

Tarisien
Maire

N° 7. Naissance de Cesarine Lina Paillard, née le 14 mars. 1856.

L'an mil huit cent cinquante six le Quatorze Mars à Quatre heures du soir devant nous Felix Augustin Tarisien Maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy Seine et Marne est comparu le sieur Paillard Lebrand

Lazard chanetier agé de Quarante Quatre ans demeurant a Isles hameau d'Armentières, lequel nous a presenté un enfant du sexe feminin né aujourd'hui à huit heures du matin de son legitime mariage avec Sieste Geneviève Monet sa femme agée de trente neuf ans auquel enfant il a déclaré donner les prenoms de Césarine Lina. Les dites déclaration et presentation nous ont été faites en présence de Felix Narcisse Tarisien cultivateur agé de trente ans et Sébastien felix Xavier charron agé de trente cinq ans tous deux temoins majeurs demeurant audit Armentières lesquels ont signé avec nous le présent acte ainsi que le père de l'enfant sus nommé après lecture faite

Paillard

Sébastien Tarisien

Tarisien
Maire

N° 8 Acte de Décès Bayard pierre Emile, agé de 33 ans 9 Jours décédé le 19 Mars 1856.

L'an Mil huit Cent Cinquante six, le dix Neuf Mars, à l'heure de Midi, devant Nous felix Augustin Tarisien, Maire officier de l'état civil de la Commune d'Armentières, Canton de Lizy sur ourcq, (Seine et Marne) sont Comparus les sieurs, Hamoteau Auguste Isidore parfait, Cultivateur et adjoint, agé de quarante Cinq ans et Jacquin pierre françois, Manouvrier, agé de soixante ans, tous deux temoins Majeurs Demeurant à Armentières, Lesquels Nous ont déclarés ~~Monsieur pierre~~ que Monsieur, pierre Emile Bayard; Employé Dans l'administration des chemins de fer demeurant à Meaux, agé de trente trois ans Neuf Jours, Né à paris, fils Légitime de Monsieur, pierre Bayard, propriétaire, agé de soixante dix ans, et de dame Constance Elisabeth ouriet. sans profession agée de Cinquante sept ans, Demeurant audit armentières Lieu dit La ferme de la bruyère, est décédé ce Jourd'hui

à deux heures du Matin, au domicile de ses père et Mère, ainsi que Nous Nous en sommes assuré pour Nous avoir transporté auprès du Corps du décédé, et avons dressé acte du décès, que le témoin hannoteau a signé avec Nous, et le témoin Jacquin a déclaré Ne le savoir, de ce Interpellé suivant la Loi, après Lecture faite; approuvé deux Mots Rayés Nuls.

Tarisien
Maire

hannoteau

N° 9.e acte de Mariage Regnault Jacques Denis et Sébastien alexandrine théodore 26 Mars 1856.

L'an Mil huit Cent Cinquante six, le vingt six Mars à Neuf heures du Matin, Devant Nous félix augustin Tarisien, Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'armentières, Canton de Lizy sur ourcq, Arrondissement de Meaux, (Seine et Marne) sont Comparus + pour Contracter Mariage, le sieur Jacques denis Regnault, Cultivateur, âgé de vingt Cinq ans trois Mois trois Jours, Né à St Jean les deux Jumeaux, Canton de la ferté sous Jouarre (Seine et Marne) le vingt trois décembre Mil huit Cent trente, suivant que le Constate son Acte de Naissance, dont un Extrait Nous a été délivré par Monsieur ~~le Maire~~ l'adjoint au Maire de la Commune dudit St Jean, en date du vingt un présent Mois de Mars, dument l'égalisé le vingt deux suivant par Monsieur le président du tribunal de premier Instance de l'arrondissement de Meaux, lequel

+ publiquement et en la Salle de la Maison Commune.

Regnault
alexandrine
sebastien
Regnault
le dru
sebastien
Regnault
Sous Pet
sebastien
Le Maire Tarisien

demeure annexé au présent acte; demeurant audit St Jean les deux Jumeaux, chez ses père et Mère, fils Majeur et Légitime de Jacques denis Regnault, aussi Cultivateur âgé de Cinquante trois ans, et de Louise angélique Ledru, sa femme Légitime, Cultivatrice, demeurant ensemble audit St Jean les deux Jumeaux, âgée de quarante quatre ans; lesquels ici présents et Consentant audit Mariage d'une part; et demoiselle, Alexandrine théodore Sebastien, sans profession, âgée de vingt deux ans trois Mois onze Jours, Née en cette Commune le quinze décembre Mil huit Cent trente trois, Comme Il est Constaté par son Acte de Naissance, Inscrit sur les Registres de l'état Civil de la ditte Commune; y demeurant chez ses père et Mère Lieudit le hameau d'Isles, fille Majeure et Légitime de Charles théodore Sebastien, Cabaretier, âgé de quarante Neuf ans passés, et de émélie alexandrine débarle, son épouse légitime, Cabaretière, âgée de quarante quatre ans passés, demeurant ensemble audit hameau d'Isles; lesquels aussi ici présents et Consentants audit Mariage d'autre part; lesquels Nous ont Requis de procéder à la Célébration du Mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette Commune les dimanches Neuf et Seize présent Mois de Mars, Comme il est Constaté par les

Registre de publication de Cette Commune, suivant les
prescriptions de la loi, et que pareilles publications ont
été faites également en la dite Commune de St Jean
les deux Dimanches Neuf et Dix présent
Mois de Mars, comme le constate, Le Certificat de Non opposi
=tion à Nous délivré par Monsieur l'adjoint au Maire de
la dite Commune de St Jean, Le vingt un courant, légalisé
le vingt deux suivant, lequel demeure aussi annexé au
présent acte, Aucune opposition audit Mariage Ne
Nous ayant été signifiée, Non plus qu'à Monsieur l'adjoint
de la Commune de St Jean les deux Dimanches, ainsi qu'il
résulte du Certificat de Non opposition ci dessus énoncé
après avoir donné lecture des pièces ci dessus mentionnées
ainsi que du chapitre six du Code Napoléon Intitulé
du Mariage, après avoir interpellé les futures époux
ainsi que leurs père et Mère, s'il a été fait entre
eux un Contrat de Mariage le à quoi il Nous ont répon
=du Négativement, faisant droit à leur Réquisition avons
demandé au futur époux et à la future Epouse s'ils veulent
se prendre pour Mari et femme, chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement à haute et intelligible voix, déclarons au Nom de la loi, que les sieur
Jacques Denis Regnault, et demoiselle Alexandrine Théodore
Sébastien sont unis par Le Mariage Lequel Nous avons
dressé Acte en présence des sieurs Félix Victor Regnault
charretier âgé de trente sept ans, oncle paternel de
l'époux, demeurant à Bercy près Paris (Seine) Mr. Jean
Baptiste Denis Bonfils, propriétaire âgé de cinquante
neuf ans, Cousin Maternel de l'époux demeurant au dit
St Jean les deux Jumeaux tous deux témoins de l'époux,
Mr. Jacques Pierre Félix Sébastien Cultivateur, âgé de
soixante un ans oncle paternel de l'épouse Mr
et de Etienne Débarle, Cultivateur âgé de cinquante

Six ans, oncle Maternel de l'Epouse, demeurant
les deux derniers à Ste Commune d'Armentières
et témoins de l'Epouse Lesquels ont ainsi que
les parties Contractantes Signés avec Nous Maire
Le présent Acte, après lecture faite, excepté la
Mère de l'Epoux et le témoin Débarle, qui ont déclarés
ne savoir Signer, de ce interpellés Conformément à la loi,
approuvé deux Mots Nuls et un Renvoi Bon.

Regnault Alexandrine Sébastien
Regnault Sébastien
le Dre Regnault
Louffet Sébastien
Caristien
Maire

Mr 10 Décès de Marie Françoise Noël femme Delièvre âgée de 58 ans décédée le 10 Avril 1876. + Avril.

L'an mil huit cent soixante dix le Dix Mars à
dix heures du matin, Devant nous Félix Victor Caristien maire et
Officier de l'état civil de la Commune d'Armentières canton de
Lille (Nord) sont comparus les sieurs François Jerry
Gérard berger âgé de Quarante six ans et Félix Marie Carton
cultivateurs âgé de trente ans tous deux témoins majeurs demeurant
au dit Armentières lesquels nous ont déclaré que Marie Françoise
Noël, née à Cannon le Vingt trois Avril mil sept cent
soixante treize, fille légitime de Jacques Noël et de Henriette
Petit des père et mère décédés, Veuve en deuxièmes noces
de Jacques Auguste Delièvre manouvrier décédé à Armen
tières le dix huit Août mil huit cent Quarante six à l'âge
de soixante dix huit ans, est décédée hier à cinq heures
du matin en son Domicile au dit Armentières Ainsi que
nous nous en sommes assuré et nous tous portans auprès de

corps de la dite défunte et nous avons dressé le présent acte de décès que les témoins ont signé avec nous après lecture faite, excepté le dit Gérard qui a déclaré ne le savoir.

Tarisien

Tarisien Maire

N° 11 Naissance de Berthe Alexandrine Delaître, née le 14 Mai 1856.

L'an mil huit cent cinquante six le Quatorze Mai à cinq heures du soir, devant nous Felix Augustin Tarisien maire de la commune d'Armentières et officier de l'état civil de la dite commune est comparue dame Marguerite Sintine Moigneaux femme Santorre sage-femme à Lizy agée de Quarante cinq ans, laquelle nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, au domicile de ses père et mère au dit Armentières, du légitime mariage de Louis Théodore Alexandre Delaître, manouvrier agé de Vingt neuf ans et de Victoire Alexandrine Pinçon sa femme agée de Vingt six ans tous deux domiciliés à Armentières, auquel enfant la dite déclarante a donné les prénoms de Berthe Alexandrine. Les dites déclaration et présentation nous ont été faites en présence des sieurs Pierre Marie Delaître, manouvrier agé de cinquante quatre ans, et Ambroise Rose Alexandre Pinçon manouvrier agé de cinquante sept ans, tous deux aïeuls de l'enfant sus nommé et témoins majeurs demeurant au dit Armentières, lesquels ont ainsi que la déclarante signé avec nous le présent acte après lecture faite, à l'exception de Pierre Marie Delaître qui a déclaré ne savoir signer, deux interpellé suivant la loi.

Tarisien Moigneaux

Tarisien Maire

N° 12 Naissance de Vedastine Clémence Tarisien née le 1er Juin 1856

L'an mil huit cent cinquante six le deux Juin à midi par devant nous Felix Augustin Tarisien maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lizy (Seine et Marne) est comparu le sieur Tarisien Joseph Auguste Irené manouvrier agé de trente trois ans lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier à huit heures du soir en son domicile à Armentières de son légitime mariage avec Rose Chapelle agée de Vingt cinq ans auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Vedastine Clémence. Les dites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Pinçon Felix Irené pêcheur agé de Vingt trois ans et demi domicilié au dit Armentières et Monnoury + facteur rural agé de Vingt neuf ans domicilié à Tripport tous deux témoins majeurs lesquels ainsi que le déclarant ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Tarisien Joseph Monnoury

Pinçon Felix

Tarisien Maire

+ Eugène

Pinçon Felix

Monnoury

Tarisien Joseph

Tarisien Maire

N° 13 Naissance de Louis Olivier Sébastien né le 3 Juin 1856.

L'an mil huit cent cinquante six le trois Juin à trois heures de l'après midi, par devant nous Felix Augustin Tarisien maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières + est comparue dame Marguerite Sintine Moigneaux fme Santorre sage-femme à Lizy, agée de Quarante cinq ans, laquelle nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à huit heures du matin à Isles commune d'Armentières +, de Dlle Sébastien Louise Elisa agée de Vingt deux ans sa mère + et auquel enfant elle a déclaré donner les prénoms de Louis Olivier.

Les dites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Monnoury Eugène, facteur rural, agé de Vingt neuf ans domicilié à Tripport et Rostichet Jean Charles instituteur à Armentières, agé de trente deux ans, tous deux

+ Canton de Lizy (Seine et Marne)

Monnoury

Rostichet

Tarisien Maire

+ d'un père inconnu

Monnoury

Rostichet

Tarisien Maire

+ demeurant au dit Isle

Monnoury

Rostichet

Tarisien Maire

témoins majeurs lesquels ainsi que la Déclarante ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Bonnamy M. L. Moignaux

Castiche Tarisson
Maire

Nde Naissance de Louise Adèle Bonnamy née le 11 juin 1856

L'an mil huit cent cinquante six, le Onze Juin à midi par Devant Nous Félix Augustin Tarisson, marié et officier de l'état civil de la commune d'Armentières, est comparu le Sieur Bonnamy Louis François Chanteur âgé de Quarante Quatre ans Demeurant en cette commune lieu dit Hameau de Ville lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né aujourd'hui à trois heures du matin en son Domicile de son légitime mariage avec Caroline Adelle Lepreux âgé de vingt six ans, duquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms de Louise Adèle

Les dites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des Sieurs Dubois Jacques Louis Théodore Chanteur âgé de trente quatre ans et Bonnamy Antoine cantonnier âgé de Quarante et un ans, Domiciliés, le premier à Deulémont, et Armentières et tous deux majeurs lesquels ainsi que le père de l'enfant ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Bonnamy Dubois Tarisson
Maire
Bonnamy

Mort Décès de Louis Olivier Sébastien âgé de 9 jours Décédé le 11 juin 1856.

L'an mil huit cent cinquante six le Onze Juin à midi par Devant nous Félix Augustin Tarisson marié et officier de l'état civil de la commune d'Armentières,

canton de Lizy (Seine et Marne) sont comparus les sieurs Dubois Jacques Louis Charles âgé de trente quatre ans et Bonnamy Antoine cantonnier âgé de Quarante et un ans tous deux Domiciliés à Armentières lesquels nous ont déclaré que Louis Olivier Sébastien, né à Ville Parisis de cette commune, le trois du présent mois fils naturel de Mlle Sébastien Louise Elisa, est décédé ce matin à cinq heures au Domicile de sa mère ainsi que nous nous en sommes assuré en nous transportant près du corps et avons dressé le présent acte de décès que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Bonnamy Dubois Tarisson
Maire

Nde Naissance de Coulin Mathilde Aurore née le 30 Juillet 1856

L'an mil huit cent cinquante six le trente et un Juillet à dix heures du matin Devant nous Félix Augustin Tarisson marié et officier de l'état civil de la commune d'Armentières, Canton de Lizy, arrondissement de Meaux, Département de Seine et Marne, est comparue la Dame Marguerite Lucine Moignaux âgée de Quarante dix ans Epouse de François Hildevert Joutard la dite Dame Sage Femme, Demeurant à Lizy (Seine et Marne) laquelle nous a déclaré que Louise Hortense Unison couturière âgée de Vingt ans et demi née au dit Armentières le Vingt et un Janvier mil huit cent trente dix, y Demeurant chez les père et Mère fille mineure de Stanislas Unison Chanteur âgé de Quarante cinq ans et de Marie Augustine Poirier ménagère

† approuvé le mot cinq rayé nul
M. L. Moignaux
Stanislas Unison
Tarisson
Maire

Par acte de mariage en date du quatorze juillet mil huit cent soixante deux, la nommée Mathilde Aurore, dont l'acte de naissance est inscrit ci-contre, a été reconnue et légitimée par le Sr Lambert Amable Cousin et Louise Hortance Pinson Armentières le 14 juin 1862

Le Maire

Aubry

vrière agée de quarante cinq ans demeurant ensemble au dit Armentières, est accouchée en cette commune au domicile de ses père et mère rue d'Ille, hier trente neuf mois de juillet à trois heures après midi, d'un enfant du sexe féminin, ne enfant naturel de la dite hortense Louise Pinson et reconnu par le sieur Cousin Lambert Amable, actuellement militaire absent, agé de vingt et un ans quatre mois, né à Armentières le trois Avril mil huit cent trente cinq, fils de Louis Lambert Cousin tisserant agé de cinquante ans passés, demeurant au dit Armentières et de défunte Victoire prudence Mery, lequel s'est reconnu le père de l'enfant que portait la dite demoiselle Pinson Louise Hortense suivant acte passé, par devant Maître Notaire Benoit à Lizy (Seine et Marne) en date du seize mars de la présente année mil huit cent cinquante six, lequel acte nous a été justifié, auquel enfant la susdite sage-femme a déclaré donner les prénoms de Mathilde Aurore, les dites présentations et déclaration nous ont été faites en présence de MM.rs François Stanislas Pinson ci dessus nommé, grand père grand père de l'enfant, agé de quarante cinq ans charretier et Rosticher Jean Charles instituteur agé de trente deux ans, tous deux témoins majeurs demeurant au dit Armentières, lesquels ainsi que la comparante et déclarante, signé avec nous le présent acte de naissance après lecture faite

Stanislas Pinson Rosticher

Tarisien Maire

M. S. Moigneaux

N.o 17 Naissance de Clémence Sebastien né le 14 Aout 1856

L'an mil huit cent cinquante six le quatorze Aout, six heures du soir est comparu devant nous Felix Augustin Tarisien maire

le sieur Sebastien Bazile charretier agé de vingt huit ans neuf mois passés demeurant en cette commune lieu dit hameau d'Isle lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né jumeau en son domicile au dit Isle ce jourd'hui à midi de son légitime mariage avec Désiré Chéron sa femme manouvrière agée de vingt six ans et demi auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Clémence les dites présentations et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Auguste Isidore Parfait Hannotot cultivateur agé de quarante six ans et Gomot François Alexandre cultivateur agé de trente huit ans tous deux témoins majeurs et demeurant au dit Isle lesquels ont signé avec nous le présent acte après lecture faite ; le déclarant a dit ne savoir signer.

Hannotaux Gomot.

Tarisien Maire

N.o 18. Naissance de Agnat Désiré Sebastien né le 14 Aout 1856.

L'an mil huit cent cinquante six le quatorze Aout, à six heures du soir devant nous Felix Augustin Tarisien maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lizy (Seine et Marne) est comparu le sieur Sebastien Bazile charretier agé de vingt huit ans neuf mois passés demeurant en cette commune lieu dit hameau d'Isle lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin

TIMBRE IMPERIAL cen. 70

ne Jumeau au Son Domicile au dit Ile ce jourd'hui a midi de Son legitime mariage avec Delle Chevoy Sa femme manouvrier agée de Vingt Sept ans et deux auquel enfant il a déclaré donner les prenoms de Agnat Désirée. Les dits présentation et Declaration nous ont été faite en présence des Sieurs Jacques Hyacinthe Porphyre Hamatos cultivateur Gagé de Quarante huit ans et Gonnet François Alexandre, cultivateur agé de trente huit ans, tous deux témoins majeurs et demeurant au dit Ile lesquels ont Signé avec nous le présent acte après lecture faite, le déclarant a dit ne savoir signer

Sammiteau

Carisien
Maire

Gonnot.

N° 19 Décès de Clémence Sebastien agée de 20 jours Décédée le 17 Xbre 1856.

L'an mil huit cent Cinquante Six le cinq Septembre, a huit heure du matin, par devant nous Felix Augustin Carisien Maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentieres canton de Lizy (Seine et Marne) sont comparus les Sieurs Marteau Pierre Nicolas cultivateur agé de trente neuf ans, et Quentin François Eloi, manouvrier agé de Quarante et un ans tous deux témoins majeurs et demeurant a Ile hameau de cette commune lesquels nous ont déclaré que Clemence Sebastien agée de Vingt jours, née a dit Ile le Quatorze du mois d'Août dernier fille legitime de Sebastien Bazile chaumier agé de Vingt huit ans mon mois et de Delle Chevoy manouvrier agé de Vingt Six ans et demi; elle décédée aujourd'hui a Sept heures et demi du matin au domicile de ses père et mère au dit hameau d'Ile ainsi que nous nous en sommes assuré en nous y transportant auprès du corps du défunt et avons dressé le présent acte de décès que les témoins ont Signé avec nous après lecture faite excepté le dit Quentin qui a déclaré ne le savoir. / approuvé deux mots nuls barrés

Carisien
Maire

+ approuvé le mot cinquante surchargé.

Carisien
Maire

marteaux

+ tous deux demeurant au dit hameau d'Ile

Tarisien
Maire

Marteaux

N° 20 Décès de Agnat Désirée Sebastien agée de 20 jours Décédé le 10 Septembre 1856.

L'an mil huit cent cinquante Six le dix Septembre à cinq heures du Soir pardevant nous Felix Augustin Carisien Maire officier de l'état civil de la commune d'Armentieres canton de Lizy-sur-Ourcq (Seine et Marne) sont comparus les Sieurs Marteau Pierre Nicolas cultivateur agé de trente neuf ans et Quentin Francois Eloi manouvrier agé de Quarante et un ans tous deux témoins majeurs et demeurant à Ile hameau de cette commune lesquels nous ont déclaré que Sebastien Agnat Désirée agé de Vingt Six jours, née au dit Ile le Quatorze Août dernier, fille legitime de Sebastien Bazile Chaumier agé de Vingt huit ans mon mois et de Delle Chevoy manouvrier agé de Vingt Six ans et demi tous deux demeurant au dit Ile, elle décédée aujourd'hui au Dix heures du matin au Domicile de ses père et Mère ainsi que nous nous en sommes

assuré en nous transportant auprès du corps de la défunte et nous avons dressé le présent acte de décès que les témoins ont signé avec nous après lecture faite excepté le dit quantin qui a déclaré ne le savoir./. Marteaux

Tarisien
Maire

N° 21 Décès de Alexandre Maximin Vaudrin né à Metz (Moselle) agé de 47 ans décédé le 15 7bre 1856

L'an mil huit cent cinquante six, le quinze septembre a neuf heures du matin devant nous Felix Augustin Tarisien maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lizy sur Ourcq, arrondissement de Meaux (Seine et Marne) sont comparus les sieurs Pierre Marie Delaître manouvrier agé de cinquante quatre ans et Jean Baptiste Victor Vol manouvrier agé de soixante ans tous deux témoins majeurs demeurant au dit Armentières, lesquels nous ont déclaré que Alexandre Maximin Vaudrin manouvrier agé de quarante sept ans, natif de Metz département de la Mozelle suivant le passe-port dont il était porteur à lui délivré à Paris le neuf du présent mois de septembre avec secours de route pour s'en retourner à Metz, lequel a été transmis a Monsieur le procureur impérial de l'arrondissement de Meaux avec le procès verbal de constatation du décès dressé par Monsieur le commissaire de Police du dit canton de Lizy s. Ourcq. est décédé ce jour d'hui a huit heures du matin, lieu dit au dessous du pont du chemin de fer, sur la Marne, terroir d'Armentières. Après nous avoir transporté auprès du corps du décédé et nous être assuré de son décès, nous

dressé le présent acte que les témoins Vol a signé avec nous, et le témoins Delaître a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi, après lecture faite.

Vol.

Tarisien
Maire

N° 22 Décès de Thérèse Lina Fournier agée de 47 ans moins 1 mois décédée le 19 7bre 1856.

L'an mil huit cent cinquante six le dix neuf septembre, a huit heures du matin, par devant nous Felix Augustin Tarisien, maire et officier de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lizy sur Ourcq, arrondissement de Meaux (Seine et Marne) sont comparus les sieurs Charles Théodore Lebastien cabaretier agé de cinquante ans et Louis Lepreux maréchal ferrant agé de vingt quatre ans tous deux témoins majeurs demeurant en cette commune et plus proches voisins de la décédée ci après nommée lesquels nous ont déclaré que Thérèse Lina Fournier agé de quarante sept ans moins un mois née à Mary le dix huit octobre mil huit cent neuf, fille légitime de Nicolas Charlemagne Francisque Fournier et Marie Marguerite Nicole Miraut ses père et Mère tous deux décédés, veuve en premières noces de Antoine Francis Marteaux cultivateur décédé à Ile hameau de cette commune, le vingt et un septembre mil huit cent quarante, épouse en deuxièmes noces de Ovide Amand Parisis cultivateur agé de cinquante ans dix mois demeurant au dit hameau d'Ile, qui lui survit, est décédée aujourd'hui à sept heures du matin en son domicile au dit Ile ainsi que nous nous en sommes assuré en nous transportant auprès du corps de la défunte et avons

dressé le present acte de décès que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Lepreux — Tarisien Maire — Sebastien

N° 23.

Décès de Charles Diogène Alfred Anquez.

L'an mil huit cent cinquante-six le vendredi vingt-six septembre à huit heures du matin, par-devant nous Felix Augustin Tarisien, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq, Arrondissement de Meaux, (Seine-et-Marne,) sont comparus 1° Félix narcisse Tarisien, cultivateur, âgé de trente ans, 2° Thomain Louis Anatole, Instituteur, âgé de vingt-trois ans, tous deux témoins majeurs, domiciliés à Armentières, voisins et amis du défunt ci-après nommé; lesquels nous ont déclaré que Charles Diogène Alfred Anquez, âgé de quinze jours, né à Paris faubourg Saint-Denis Numéro soixante-cinq, fils naturel de Emélie Madeleine Anquez, ouvrière, demeurant au dit Paris, est décédé hier à deux heures après midi au domicile de Sophie Regnier, au dit Armentières où il était en nourrice, et après nous être assuré du décès nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après que lecture leur en a été faite./.

Thomain — Tarisien Maire — Tarisien

TIMBRE IMPERIAL cen. 70.

N° 24.

Mariage de Jacquin François Auguste et Blemortier Zéphérine Adélaïde

L'an mil huit cent cinquante-six, le mercredi premier Octobre à dix heures du matin, par-devant nous Félix Augustin Tarisien, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq, Arrondissement de Meaux, (Seine-et-Marne) sont comparus publiquement en notre maison commune le sieur Jacquin François Auguste, manouvrier, âgé de vingt-six ans, né à Iles hameau de cette commune le sept Janvier, mil huit cent trente, domicilié au dit hameau de Iles, chez son père, ainsi qu'il est constaté par les registres de l'état civil de cette commune, fils majeur et légitime de Jacquin Louis Auguste Rustique, manouvrier âgé de soixante-un ans demeurant au dit hameau de Ile et de défunte Marie Magdeleine Thominot décédée à Ile le cinq Janvier, mil huit cent trente trois, ainsi que le constatent les registres de l'état civil de cette commune, le père sus-nommé présent et consentant au dit mariage d'une part; — et Demoiselle Ble-mortier Zéphérine Adélaïde, manouvrière, agée de vingt-un ans, née en cette commune au chef-lieu et y demeurant, le vingt-six Août mil huit cent trente-cinq, ainsi qu'il est constaté par les registres de l'état civil de cette commune, fille majeure et légitime de François Théodore Ble-mortier, décédé le six Avril mil huit cent quarante-deux, ainsi que le constatent les

registres de l'état civil de cette commune, et de Dolle Victoire Manouvrière âgée de quarante six, demeurant à Armentières, ici présente et consentant au dit mariage, d'autre part lesquels, assistés de leurs pères et mères à ce consentant nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune savoir; la première le dimanche quatorze Septembre de cette année à onze heures du matin, et la seconde le dimanche vingt-un du même mois et à la même heure et sont demeurées affichées le temps prescrit par la loi; Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre cinq relatif au mariage, comme aussi après que les futurs époux et leurs parents ici-présents ont déclaré sur notre interpellation qu'il n'a point été fait de contrat de mariage entre les futurs époux; avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement nous déclarons au nom de la loi que le sieur Jacquin François Auguste et la demoiselle Blé-mortier Zéphérine Adelaïde sont unis par le mariage. De tout quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs: 1° Thierry Gabriel

Etienne manouvrier âgé de soixante-un ans aux parrin de l'époux 2° Thomain Louis Anatole, instituteur, âgé de vingt-trois ans ami de l'époux 3° Molin Jean Louis menuisier, âgé de soixante-dix ans, oncle maternel de l'épouse 4° Pinson César, Charretier âgé de vingt-trois ans beau-frère de l'épouse, tous témoins majeurs les trois derniers témoins domiciliés au chef-lieu de la commune et le premier au hameau d'Isles lesquels ont, ainsi que les parties contractantes, signé avec nous le présent acte de mariage à l'exception de Thierry Gabriel Etienne, Pinson César, des parties contractantes et de leurs pères et mères qui ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur a été faite.

Jean Louis Molin

Thomain

Tarisien
Maire

N° 25

Naissance de Medarine Louise Sébastien

L'an mil huit cent cinquante six, le vendredi vingt-quatre octobre à trois heures du soir, pardevant nous Félix Augustin Tarisien, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq Arrondissement de Meaux Seine-et-Marne, est comparu le sieur Louis Bazile Sébastien, manouvrier, âgé de vingt-sept ans domicilié à Isles hameau de cette commune

lequel nous a déclaré que hier vingt-trois du courant à dix heures du soir il lui est né en son domicile susénoncé une enfant du sexe féminin qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Médarine Louise, lequel enfant il a eu de son légitime mariage avec Prudence Agathe Lepreux, sans profession, âgée de vingt-trois ans ; les dites déclaration et présentation faites en présence de 1°. Félix Narcisse Carisien, instituteur âgé de trente ans 2°. Louis Anatole Chomain instituteur, âgé de vingt-trois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés à Armentières, lesquels ont signé le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture ; le père de l'enfant a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé suivant la loi.

Carisien Maire — Carisien — Chomain

N°. 26

Naissance de Sophie Louise Dois

L'an mil huit cent cinquante-six, le lundi dix Novembre à dix heures du matin, par devant nous Félix Augustin Carisien, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq, Arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne) est comparu le Sieur Félix Pinçon, pêcheur, âgé de quarante neuf ans domicilié à Armentières, grand père de l'enfant ci-après nommé, lequel nous a déclaré que hier neuf Novembre à dix heures du soir est né une enfant du sexe féminin à Armentières sus-nommé au domicile de son genre, qu'il nous a présenté, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie Sophie Louise, lequel enfant est né de Louise Amantine Pinçon, sans profession, âgée de dix-neuf ans, épouse du Sieur Remy Daniel Dois, manouvrier, âgé de vingt-huit ans, actuellement absent, les dites déclaration et présentation faites en présence de Félix Remi Pinçon, pêcheur âgé de vingt-quatre ans et Louis Anatole Chomain, Instituteur, âgé de vingt-trois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés à Armentières, lesquels ont signé le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture ; le déclarant a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi.

Pinçon Félix — Carisien Maire — Chomain

N°. 27

Décès de François Hypolite Marteau

L'an mil huit cent cinquante-six le douze du mois de Novembre à onze heures du matin, nous Félix Augustin Carisien, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq, Arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne) avons reçu de Monsieur le Sous-Intendant militaire chargé de la police de l'hopital de Meaux (Seine-et-Marne) une expédition

de l'acte de décès de Marteau François Hypolite : en conséquence et en conformité des articles 97 et 98 du code Napoléon nous avons transcrit de suite sur les deux registres le contenu de la dite expédition, qui demeurera annexée au registre qui doit être déposé au greffe du tribunal d'arrondissement ; de quoi nous avons dressé sur les deux registres le présent acte que nous avons signé les dits jour, mois et an.

Extrait Mortuaire

Commune de Meaux

Hôpital civil de Meaux

Du registre des décès du dit hôpital a été extrait ce qui suit : le sieur Marteau (François Hypolite) 2e Soldat à la 2e Section d'ouvriers militaires d'administration, inscrit au registre matricule du corps sous le numéro 887, né à Armentières le quinze Septembre mil huit cent trente-quatre, canton de Lizy-s. Ourcq, Département de Seine-et-Marne, fils de Jean Dénis Marteau et de Marie Adélaïde Viet, est entré au dit hôpital le quinze du mois d'Octobre de l'an mil huit cent cinquante, et y est décédé le vingt-quatre du mois d'octobre de l'an mil huit cent cinquante-six à cinq heures du soir par suite d'abcès du cerveau.

Je soussigné, officier d'administration comptable du dit hôpital, certifie le présent extrait véritable et conforme au registre des décès du dit hôpital. Le présent extrait est délivré à titre de simple renseignement.

Fait à Meau le vingt-quatre Octobre mil huit cent cinquante-

six. Signé

Auguste Bernier

Nous Sous-Intendant militaire chargé de la police de l'hôpital de Meaux (Seine-et-Marne) certifions que la signature ci-dessus est celle de M. Auguste Bernier, Econome du dit hôpital, et que foi doit y être ajoutée.

Fait à Meaux le vingt-cinq du mois d'octobre mil huit cent cinquante-six.

Pour le Sous-Intendant M. le Sous-Préfet le suppléant

Signé Sorbier de Pougnadoresse

Certifié conforme par nous, officier de l'état civil soussigné.

Tarisien
Maire

N° 28.

Naissance de Isabelle Antoinette ~~Bronet~~ Defrance

L'an mil huit cent cinquante-six, le Mercredi dix-neuf Novembre à trois heures après midi, pardevant nous Félix Augustin Tarisien, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq Arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne) est comparu le sieur Defrance Frédéric Alphonse garde-champêtre, âgé de trente deux ans domicilié à Armentières lequel nous a déclaré qu'aujourd'hui à l'heure de midi il lui est né en son domicile sus énoncé, un enfant du sexe feminin qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Isabelle Antoinette, lequel enfant il a eu de son légitime mariage avec Bronet Elisa Isaïde sans profession, âgée de vingt un ans ; les dites déclarations et présentations nous ont été faites en présence 1° de Félix Narcisse Tarisien cultivateur, âgé de trente ans, 2° et de Thomain Louis Anatole, Instituteur, âgé de vingt trois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés à Armentières, lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant, signé

avec nous le présent acte de naissance après que lecture dudit leur a été faite.

Carisien — Romain — Carisien Maire — Desnaux

L'an mil huit cent cinquante-six, le dimanche quatorze Décembre à dix heures du matin. Pardevant nous Félix Augustin Carisien maire officier public de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq, Arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne) sont comparus les Sieurs Jules Alexis Doit, manouvrier, âgé de vingt-neuf ans et Félix Xavier Sébastien, charron âgé de trente-cinq ans, tous deux témoins domiciliés à Armentières, le premier gendre et le second voisin de la défunte ci-après nommée, lesquels nous ont déclaré que **Geneviève Henriette Carisien** sans profession, âgée de soixante-six ans, née à Armentières de défunts Jean Carisien Vigneron et Catherine Sébastien son épouse, veuve de Louis François Mohin, est décédée aujourd'hui à neuf heures du matin au dit Armentières au lieu de son domicile; et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Jules Sébastien — Carisien Maire

N° 29

Décès de Geneviève Henriette Carisien

L'an mil huit cent cinquante-six, le dimanche vingt-huit Décembre à huit heures du matin. Pardevant nous Félix Augustin Carisien, maire officier public de l'état civil de la commune d'Armentières, Canton de Lizy-s-Ourcq, Arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne) est comparu le Sieur Nicolas Mazatand, maçon, âgé de quarante deux ans, domicilié à Isles hameau de cette

N° 30

Naissance de Ernest Mazatand

commune, lequel nous a déclaré qu'aujourd'hui à cinq heures du matin il lui est né en son domicile un enfant du sexe masculin qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Ernest lequel enfant il a reconnu pour son légitime mariage avec Marie Lucide Geneviève Romain, sans profession âgée de quarante six ans; les dites déclaration et présentation nous ont été faites en présence de Félix Narcisse Carisien, cultivateur, âgé de trente deux ans, et de Louis Anatole Romain, instituteur, âgé de vingt trois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés à Armentières lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant, signé le présent acte de naissance après que lecture du tout leur a été faite.

Carisien Maire — Romain — Mazatand — Carisien

Le présent registre de Naissances, Mariages et Décès de la Commune d'Armentières, Canton de Lizy-s-Ourcq, Arrondissement de Meaux, (Seine-et-Marne) pour l'année mil huit cent cinquante-six, contenant trente actes: dont quatorze naissances, deux mariages et quatorze décès a été clos et arrêté par nous Félix Augustin Carisien, maire officier de l'état civil de la dite commune, aujourd'hui premier Janvier à dix heures du matin de l'année mil huit cent cinquante Sept

Le Maire d'Armentières.
Carisien

Table

Table

Alphabetique des actes de Naissances, Mariages et Décès de la commune d'Arbentières pour l'année mil huit cent cinquante six.

N° d'ordre	Noms et prénoms des parties	date des actes	N°. du feuillet	N°. de l'acte
	A. Néant — Naissances			
	B			
1	Bomany Léonie Adèle	11 Juin	7 feuillets	N°. 14
	C			
2	Cousin Mathilde année	30 Juillet	8 id	N°. 16
	D			
3	Defrance Isabelle Antoinette	19 g.bre	15e id	N°. 28
4	Délaitre Berthe Alexandrine	14 Mai	6 id	N°. 11
5	Doit Marie Sophie Louise	9 g.bre	13 id	N°. 26.
	E. F. G. H. I. J. K Néant			
	L			
6	Lenet Marie Victoire	9 Février	1er f.let	N°. 1.
	M			
7	Mazataud Ernest	28 8.bre	15e id	N°. 30
	N. O Néant			
	P			
8	Paillard Césarine Lina	16 Mars	3 id	N°. 7
	Q. R — Néant			
	S			
9	Sébastien Aymar Désirée	14 Août	9 id	N°. 18
10	Sébastien Clemence	14 Août	8 id	N°. 17
11	Sébastien Louis Olivier	3 Juin	7 id	N°. 13
12	Sebastien Médarine Louise	23 8.bre	13 f.lets	N°. 25

Suite

N° d'ordre	Noms et Prénoms des parties	date des actes	N°. du feuillet	N°. de l'acte
	E			
13	Carisien Védastine Clemence	1er Juin	2 f.llets	N°. 12
	U. Néant			
	V			
14	Vitry Charles Honoré	10 Mars	2e f.llets	N°. 4
	X. Y. Z. Néant			
	Mariages			
	J			
1	Jacquin François Auguste et Blematier Joséphine Adélaïde	1er 8.bre	12 id	N°. 24
	R			
2	Regnault Jacques Désiré et Sebastien Alexandrine	26 Mars	1er f.lets	N°. 9
	Décès			
	A			
1	Anguez Charles Diogène	26 9.bre	11 id	N°. 23
	B			
2	Bayard Pierre Emile	19 Mars	4 f.lets	N°. 8
	C Néant — D			
3	Delorme Antoinette Joséphine	8 Mars	2e f.lets	N°. 3
	E Néant — F			
4	Fournier Thérèse Lina	19 9.bre	11e f.lets	N°. 22
	G. H. I. J. K. L. Néant — M.			
5	Marteaux Jean Baptiste	10 Mars	2e f.lets	N°. 2.
6	Marteaux François Hippolyte	13 g.bre	14 id	N°. 27
	N.			
7	Noël Marie Francoise	9 Avril	6 id	N°. 10
	P. Q. R Néant — S			
8	Sébastien Aymar Désirée	10 9.bre	10 id	N°. 20
9	Sebastien Clemence	8 9.bre	9 id	N°. 19.

Suite

N°. d'ordre	Noms et Prénoms des parties	date de l'acte	N°. de la feuille	N°. de l'acte
10	Sébastien François Joseph	24 Janvier	3e. f°.	N°. 6
11	Sebastien Louis Olivier	11 Juin	7 f°.	N°. 15
	E			
12	Carisien Geneviève Henriette	14 Xbre	15 id	N°. 29
13	Carisien Ide Alphonse	18 Février	1e. f°.	N°. 2
	N. Neant. — V.			
14	Vandrin Maximin Alexandre	15 7bre	10 f°.	N°. 21
	X. Y. Z. Néant.			

Nous Félix Augustin Carisien, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, certifions exacte la présente table des Naissances, Mariages et décès de la dite commune, pour l'année mil huit cent cinquante six, la dite table contenant trente actes dont quatorze Naissances, deux mariages et quatorze Décès. /. —

Fait à Armentières le 2 Janvier 1857.

Le Maire

Carisien